

# RAPPORT DE JURY DU CONCOURS INTERNE SPÉCIAL DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES

## ANNÉE 2023

Mars 2023

## **I - Présentation du concours**

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'arrêté modifié du 19 mai 2011, publié au Journal officiel le 31 mai 2011, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement des contrôleurs des Finances publiques de 2<sup>ème</sup> classe.

### **1.1 Les conditions pour concourir**

Un avis du 28 mai 2022 autorise, au titre de l'année 2023, l'ouverture de ce concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques.

Les conditions pour concourir sont celles qui résultent de l'article 6 du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 qui fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la DGFIP.

### **1.2 La nature et le programme des épreuves**

L'architecture du concours interne spécial pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques est la suivante :

- Admissibilité : une épreuve écrite obligatoire

Réponse à des questions et/ou résolution de cas pratiques, à partir d'une analyse de dossier constitué de différents documents (*2h30 – Coefficient 6 – Note éliminatoire inférieure à 5*).

L'épreuve porte au choix sur :

- a) les missions fiscales ;
- b) les missions gestion publique ;
- c) les missions transverses.

Les candidats expriment le choix de leur option au moment de l'inscription.

- Admission : une épreuve orale obligatoire

Entretien avec le jury destiné à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (*25 minutes – Coefficient 4 – Note éliminatoire inférieure à 5*).

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée d'environ cinq minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury.

### **1.3 Composition du jury**

Madame Céline SAGE, administratrice des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du jury du concours interne spécial pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques au titre de l'année 2023.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 13 octobre 2022 nomme quatorze membres (sept hommes et sept femmes), de grades inspecteur et inspecteur divisionnaire des Finances publiques.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 12 janvier 2023 qui nomme quarante-deux membres (vingt-et-un hommes et vingt-et-une femmes), de grades inspecteur, inspecteur divisionnaire, inspecteur principal des Finances publiques et administrateur des Finances publiques adjoint, en tant que membres titulaires, et prévoit également six membres suppléants (trois hommes et trois femmes), de grades inspecteur et inspecteur spécialisé des Finances publiques.

#### **1.4 Nombre de postes**

Selon l'avis du 2 octobre 2022, publié au Journal officiel le même jour, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 340.

### **II - Présentation des candidats**

#### **2.1 Inscrits/présents**

Le nombre de candidats inscrits en 2023 est de 1 878, contre 1 779 en 2022, soit une augmentation de 5,56 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve écrite est de 1 426 sur 1 878 candidats convoqués, soit un taux de présence de 75,93 %, en baisse de 3,27 points par rapport à 2022 (79,20 % en 2022).

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale est de 660 sur les 693 candidats convoqués, soit un taux de présence de 95,24 %, en hausse de 1,11 point par rapport à 2022 (94,13 % en 2022).

#### **2.2 Les lauréats**

Lors de la réunion de jury du 24 novembre 2022, 693 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,04.

La moyenne du dernier admis sur liste principale (le 340<sup>ème</sup> candidat) s'établit à 12/20.

Les hommes et les femmes représentent respectivement 27,94 % et 72,06 % des admis soit 95 hommes et 245 femmes contre 28,24 % et 71,76 % en 2022.

L'âge moyen des admis est de 42 ans. Le plus jeune lauréat a 27 ans, le plus âgé 63 ans.

### **III – Les épreuves écrites d'admissibilité**

#### **3.1 Généralités**

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 17 octobre 2022.

#### **3.2 Résultats**

La moyenne générale du concours est de 12,10 contre 12,29/20 l'an dernier.

La dispersion des moyennes générales va de 7,60 à 17,80/20.

La répartition par option des candidats ayant composé (1 426 sur les 1 878 candidats convoqués) est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	% de candidats ayant composé dans l'option	Évolution par rapport à 2022	Évolution entre 2022 et 2021	Évolution entre 2021 et 2020
Missions fiscales	<b>525</b>	36,82	+ 2,26 %	+ 1,82 %	+ 0,70 %
Missions gestion publique	<b>258</b>	18,09	- 0,29 %	- 1,62 %	- 2,99 %
Missions transverses	<b>643</b>	45,09	- 1,97 %	- 0,20 %	+ 2,28 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 426</b>	100 %	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Pour la cinquième année consécutive, l'option la plus choisie est l'option « Missions transverses », avant l'option « Missions fiscales ».

L'option la moins choisie reste l'option « Missions gestion publique », en recul de 0,29 point par rapport à 2022.

Les résultats obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Moyenne de l'épreuve	<b>9,79</b>	<b>10,40</b>
Note la plus élevée	<b>17,75</b>	<b>18,75</b>
Note la plus faible	<b>0</b>	<b>0</b>
Notes ≥ 15 <sup>(1)</sup>	<b>87</b> <b>6,10 %</b>	<b>100</b> <b>7,10 %</b>
12 ≤ Notes < 15 <sup>(2)</sup>	<b>312</b> <b>21,88 %</b>	<b>403</b> <b>28,60 %</b>
Notes ≥ 12 <sup>(3)</sup>	<b>399</b>	<b>503</b>
<b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>27,98 %</b>	<b>35,70 %</b>
10 ≤ Notes < 12 <sup>(4)</sup>	<b>332</b> <b>23,28 %</b>	<b>317</b> <b>22,50 %</b>
Notes ≥ 10 <sup>(5)</sup>	<b>731</b>	<b>820</b>
<b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>51,26 %</b>	<b>58,20 %</b>
Notes < 10	<b>695</b> <b>48,74 %</b>	<b>589</b> <b>41,80 %</b>
Notes éliminatoires < 5	<b>84</b> <b>5,89 %</b>	<b>85</b> <b>6,03 %</b>

La moyenne générale de l'épreuve est en retrait de 0,61 point par rapport à l'année dernière, signe d'une baisse du niveau global. Si les notes éliminatoires connaissent une

diminution négligeable (- 0,14 point), les notes inférieures à 10/20 enregistrent quant à elles une forte augmentation de 6,94 points, au détriment de celles supérieures ou égales à 10, qui baissent mécaniquement d'autant (- 6,94 points).

### **3.3 Appréciations des travaux des candidats**

En baisse par rapport au millésime 2022, le niveau général des copies est jugé très moyen pour les trois options.

#### **A Missions fiscales**

Si la première partie du sujet a de toute évidence inspiré les candidats, la quasi-totalité l'ayant traitée, il ressort cependant que, dans l'ensemble, l'exercice n'a que très rarement été appréhendé de façon correcte, peu de copies répondant à la commande (une fiche synthétique relative à la gestion de la défaillance PAS dans les SIE). La majorité des composants ne font ainsi que paraphraser voire copier le fonds documentaire (parfois sous forme d'énumération et de listes « à tirets » façon catalogue), et n'ont pas démontré d'aptitudes de synthèse attendues de la part de potentiels cadres B.

Par ailleurs, un nombre important de candidats a également livré une réponse désordonnée, sans plan structuré et contenant des informations mal placées et/ou répétées à plusieurs reprises. Un nombre significatif de copies affiche même une conclusion en totale contradiction avec les développements qui la précèdent.

Ce constat a été confirmé par la seconde partie du sujet, que les candidats n'ont pas toujours traitée en totalité, nombre d'entre eux n'ayant notamment pas répondu au premier des deux cas pratiques.

La fiscalité professionnelle apparaît ainsi insuffisamment maîtrisée, la plupart des composants recopiant les articles et les principes, et multipliant les contresens ou imaginant des hypothèses de travail hors-sujet.

De même, de nombreux contresens et confusions ont été relevés sur le second cas pratique, tourné vers la fiscalité des particuliers (sujet de plus-value à imposer ou non à l'impôt sur le revenu), les notions d'exonération et d'abattement ayant souvent été confondues.

De plus, beaucoup de composants ont répondu au service (SIP) alors qu'il était demandé de répondre directement aux contribuables.

Un réel effort sur la forme a été en revanche relevé de la part des composants, les fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe étant globalement moindres que les années précédentes.

Quelques scories subsistent néanmoins, notamment en matière de présentation : copies trop « compactes » (pas de saut de ligne entre les paragraphes, pas de structure apparente), écriture difficile qui rend certaines copies illisibles, ratures fréquentes ou usage important de correcteur...

Les membres du jury encouragent donc les candidats à poursuivre les efforts entrepris sur ce point, rappelant qu'une copie aérée et lisible, outre qu'elle est plus agréable à lire, est la marque d'un esprit clair et organisé.

## **B Missions gestion publique**

La première partie de cette épreuve a été la mieux comprise par les composants, même si l'esprit de synthèse attendu a fait défaut à nombre d'entre eux.

Ainsi, de nombreuses copies se sont contenté d'une paraphrase du fonds documentaire, voire d'une énumération des apports de Déméter ou des profils d'habilitation par le biais de tirets, sans phrases construites et sans liens logiques entre les idées. Non organisées, les informations semblent avoir été jetées pêle-mêle sur la copie, sans plan et structure de l'ensemble.

Par ailleurs, certaines copies comportent de trop nombreux détails techniques relatifs à la procédure P109, quand d'autres n'abordent pas suffisamment les habilitations, ne répondant donc qu'en partie à la commande.

En définitive, les bonnes copies proviennent des candidats ayant su extraire les éléments saillants de la documentation en construisant leur réflexion par des phrases articulées entre elles et un plan structuré, le tout sans paraphrase.

Contrairement à la première, la seconde partie (consistant en la prise en charge d'un mandat) réclamait une analyse de fond, laquelle s'avère absente d'un grand nombre de copies.

De ce fait, certains éléments cruciaux ont été oubliés, notamment les bases légales du contrôle ou le défaut de vérification du service fait, ou encore les demandes de pièces justificatives non prévues par la nomenclature, par exemple.

Au surplus, des erreurs de fond concernant la régularisation de l'absence de crédits budgétaires ou la validité de l'ordre de réquisition ont été notées et, s'agissant du visa de mandat, beaucoup de candidats ont réalisé un contrôle plus que parcellaire.

Par ailleurs, peu de candidats ont intégré la consigne exprimée dans la question 2 de la seconde partie, dans laquelle il était expressément demandé une réponse par courriel.

L'ensemble dénote donc un manque de rigueur, qualité pourtant recherchée dans l'exercice des fonctions de cadre B.

Toutefois, et exception faite de quelques copies quasi-indéchiffrables en raison d'une syntaxe aléatoire ou d'une écriture illisible, le jury relève un effort appréciable dans la présentation des copies, en dépit d'un usage abusif, dans certaines d'entre elles, de soulignements (parfois à doubles traits) pour mettre en exergue certaines idées.

## **C Missions transverses**

Le sujet de la première partie de cette option n'a visiblement pas été compris par une très grande majorité de candidats, les consignes de formalisme édictées dans l'énoncé, ayant été, de plus, majoritairement non respectées.

Ainsi, alors qu'il était demandé une fiche synthétique à destination d'un chef de service, la plupart des candidats ont produit une réponse ne tenant ni de la fiche ni de la synthèse : absence de plan, « blocs » de mesures, listes « à tirets » et autres énumérations sans rédaction, paraphrase du fonds documentaire (parfois au mot près), copies trop longues (quatre à six pages, parfois, quand il en fallait deux au maximum).

Beaucoup de candidats n'ont pas réussi à cerner l'essentiel et n'ont fait que détailler le service d'accueil tel qu'ils le connaissent aujourd'hui, certains évoquant le seul mobilier de l'accueil sans aborder la réorganisation du service en lui-même (agents mobiles, espaces différenciés...) ou n'abordant ni la sécurisation des locaux ni les outils d'évaluation de l'accueil.

Ce faisant, les composants n'ont pas montré leurs capacités à s'appropriier un document et à en faire la synthèse.

La deuxième partie, relative à des cas pratiques, appelle également des réserves.

Dans le premier exercice, par exemple, les consignes et le formalisme attendu n'ont pas été respectés et la voie hiérarchique perdue de vue. En effet, cet exercice exigeait du candidat la rédaction, sur demande de son chef de service, d'une courte présentation de la Fabrique Numérique à destination d'un responsable de SIP s'interrogeant sur les conséquences potentielles sur son propre service de la candidature d'une de ses agentes à cette structure. Or, en lieu et place de la courte présentation attendue, la plupart des copies ont présenté un courriel, adressé soit au responsable de SIP soit directement à l'agente concernée, qui plus est, dans ce dernier cas, sans que le chef de service soit mis en copie.

Au-delà de cet aspect formel, il apparaît également que, sur le fonds, la plupart des candidats n'ont pas répondu (ou alors partiellement) à la commande. Ainsi, nombre d'entre eux se sont limités à reprendre la liste des étapes de sélection des postulants à la Fabrique Numérique, sans évoquer les conséquences pour le service d'origine de l'agent recruté par la Fabrique, ce qui était pourtant un élément de réponse essentiel.

S'agissant du second exercice, lequel consistait en une réponse par courriel à un inspecteur divisionnaire qui, souhaitant s'adresser à l'interlocuteur le plus compétent pour l'aider à faire le point sur sa carrière, s'interroge sur le rôle et les compétences des Conseillers Mobilité Carrière – Référents Management (CMC-RM), la très grande majorité des candidats ont compris à tort que l'interlocuteur désigné souhaitait devenir CMC-RM. Il en ressort donc que de nombreuses réponses sont hors-sujet et que la majorité des composants se sont perdus dans des informations inutiles au cas d'espèce (formation des CMC-RM, mode de recrutement...).

Quant à la forme, enfin, il apparaît que le style administratif qu'exigent pourtant certains exercices fait souvent défaut. Nombre de copies apparaissent ainsi non rédigées (absence de phrases avec une structure « sujet – verbe - complément »). Toutefois, s'agissant plus particulièrement de l'orthographe et de la syntaxe, il est noté un réel effort par rapport aux années précédentes.

## **IV – L'épreuve orale d'admission**

### **4.1 La formation des membres du jury**

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation en présentiel avant les oraux, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis de commenter les techniques d'audition, de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve, ainsi que d'ouvrir des pistes de réflexion quant aux questions et mises en situation à proposer aux candidats.

### **4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale**

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'environ cinq minutes et se poursuit par un échange avec le jury.

Cette épreuve s'est déroulée du 16 au 20 janvier 2023, à Paris.

Sur 693 candidats admissibles, 660 étaient présents à l'épreuve orale qui a nécessité la constitution de 21 commissions, dont deux étaient communes au concours de contrôleur interne normal des Finances publiques et intégralement dédiées aux auditions organisées en visio-conférence.

### **4.3 Données chiffrées**

La moyenne générale de l'épreuve orale est de 11,31 cette année, contre 11,16 l'an dernier.

La dispersion des notes va de 1 à 19/20.

Les résultats pour l'épreuve orale sont les suivants :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Moyenne de l'épreuve	<b>11,31</b>	<b>11,16</b>
Note la plus élevée	<b>19</b>	<b>19,25</b>
Note la plus faible	<b>1</b>	<b>3</b>
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>99</b> <b>15 %</b>	<b>94</b> <b>14,29 %</b>
12 $\leq$ notes < 15 <sup>(2)</sup>	<b>192</b> <b>29,09 %</b>	<b>188</b> <b>28,57 %</b>
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	<b>291</b>	<b>282</b>
<b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>44,09 %</b>	<b>42,86 %</b>
10 $\leq$ notes < 12 <sup>(4)</sup>	<b>142</b> <b>21,52 %</b>	<b>139</b> <b>21,12 %</b>
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	<b>433</b>	<b>421</b>
<b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>65,61 %</b>	<b>63,98 %</b>
Notes < 10	<b>227</b> <b>34,39 %</b>	<b>237</b> <b>36,02 %</b>
Notes éliminatoires < 5	<b>3</b> <b>0,46 %</b>	<b>9</b> <b>1,37 %</b>

La moyenne générale de l'épreuve est en hausse de 0,15 point. Cette amélioration se retrouve dans toutes les strates de notes, le nombre de notes éliminatoires étant en retrait de 0,91 point. De la même façon, la tranche des notes inférieures à 10/20 diminue de 1,63 point, tandis que celle des notes supérieures ou égales à 10 augmente d'autant (+ 1,63 point).

### **4.4 Appréciation du jury**

#### **A Remarques liminaires**

Tout d'abord, le jury note que le mouvement de grève interprofessionnel et intersyndical contre le projet de réforme des retraites qui a eu lieu le jeudi 19 janvier 2023 n'a pas eu d'impacts sur le taux de présence des candidats admissibles, celui-ci étant même légèrement supérieur à celui de l'année dernière.

S'agissant du niveau global des candidats cette année, le jury l'estime comme sensiblement équivalent à celui du millésime 2022. Cela étant, ce dernier demeure très hétérogène selon les candidats.

## **B Présentations**

Dans l'ensemble, le jury note que la présentation des candidats est un exercice qui apparaît désormais plutôt maîtrisé, notamment en ce qui concerne sa durée et sa structure. Les candidats, dans leur grande majorité, proposent ainsi une présentation de quatre à cinq minutes, respectant en cela le temps imparti. Par ailleurs, la présence d'un plan est à souligner.

Cela étant, les membres du jury regrettent, comme par le passé, une forme de « standardisation » de cet exposé. Quasi toutes les présentations s'avèrent ainsi construites sur le même modèle et comportent une liste identique de compétences acquises sans illustrations concrètes.

Dès lors, dans la majorité des cas, cet exercice ne permet plus aux candidats de se démarquer et de faire ressortir leur personnalité.

Pour autant, les membres du jury s'accordent à reconnaître que cette présentation demeure primordiale en ce qu'elle permet de structurer l'épreuve, voire, pour certains candidats, d'évacuer le stress qu'ils peuvent ressentir en l'entamant.

## **C Connaissances et compréhension de l'environnement DGFIP**

De manière générale, le jury est frappé par la différence de niveau de connaissances et de compréhension de l'environnement DGFIP entre les candidats.

À cet égard, certains candidats ayant rejoint très récemment la direction ont témoigné de connaissances particulièrement étendues et d'une forte hauteur de vue sur leur environnement.

Le manque de curiosité a, en revanche, été criant lors de certains entretiens, les candidats occupant, pour certains depuis longtemps, des emplois à la DGFIP ne pouvant expliquer le rôle précis d'un contrôleur en PCR ou les motifs et modalités de déploiement du Nouveau réseau de proximité (NRP), et ne sachant pas réellement appréhender les enjeux des missions de la direction.

## **D Mises en situation**

Sur cette partie de l'entretien, il est apparu que les candidats semblent chercher à fournir la réponse qu'ils pensent attendue par le jury. De ce fait, beaucoup formulent des réponses inadaptées à la mise en situation proposée, certains maintenant, par ailleurs, leur position même lorsque son incongruité leur est démontrée.

À cet égard, le jury rappelle l'importance de faire preuve de bon sens dans les analyses et de sincérité dans les réponses.

Par ailleurs, les candidats ont la plupart du temps des difficultés à se positionner comme contrôleur, ce qui est pourtant attendu lors de l'épreuve.

## **E Motivations**

Dans ce domaine aussi les réponses sont souvent identiques.

Au-delà, certains candidats ont pu mettre en avant leurs services passés comme motivation à leur évolution de carrière, sans pour autant présenter au cours de l'entretien les qualités attendues d'un contrôleur ni chercher à se projeter dans la suite de leur carrière.

À l'inverse, d'autres, pour certains ayant rejoint récemment la DGFIP, notamment par la voie PACTE, ont démontré une envie de faire leurs preuves et de réussir.

## **F Synthèse**

En définitive, les meilleures prestations ont été réalisées par les candidats ayant su faire preuve des qualités suivantes :

- préparation ;
- motivation ;
- curiosité ;
- positionnement adapté ;
- sincérité.

## **G Organisation matérielle**

Toutes les commissions sont unanimes pour souligner la qualité de l'organisation de ces oraux. Ont été particulièrement appréciées les mesures prises pour faire en sorte qu'elles n'aient à se soucier que de l'audition des candidats.

\*\*\*\*\*

En conclusion, les moyennes des épreuves écrites et orales du concours témoignent d'une implication certaine de la majorité des candidats dans sa préparation, la très légère baisse de la moyenne de l'écrit cette année étant contrebalancée par la hausse de celle de l'oral.

La nécessité d'élargir ses connaissances à l'environnement de la DGFIP et pas seulement à ses propres missions et de se projeter dans le rôle de contrôleur est cependant rappelée.

Par ailleurs, les préconisations suivantes peuvent être formulées aux candidats non retenus :

- faire preuve de curiosité lors de la préparation pour approfondir ses connaissances dans l'option choisie et appréhender l'environnement de la DGFIP ;
- se positionner lors des épreuves comme un cadre B en démontrant des qualités d'analyse et de synthèse, en respectant les consignes données et en répondant aux mises en situation avec bon sens ;
- affirmer sa motivation et son envie lors de l'épreuve orale en personnalisant sa présentation et son projet de carrière.

La Présidente du jury,

*Signé*

Céline SAGE

Administratrice des Finances publiques